

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :
Centre de Droit Européen
CDE

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université Panthéon – Assas Paris II

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Christian Mestre, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Centre de Droit Européen
Acronyme de l'unité :	CDE
Label demandé :	EA
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
N° actuel :	164
Nom du directeur (2017-2018) :	M. Fabrice PICOD
Nom du porteur de projet (2019-2023) :	M. Fabrice PICOD
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Christian MESTRE, université Strasbourg
Experts :	M ^{me} Isabelle BOSSE-PLATIERE, université Rennes 1 M ^{me} Hélène GAUDIN, université Toulouse 1 Capitole M ^{me} Valérie MICHEL, université Aix-Marseille (représentante du CNU)
Conseiller scientifique représentant du Hcéres :	M. Sébastien BERNARD
Représentante de l'établissement de tutelle de l'unité :	M ^{me} Laurence IDOT, l'Université Panthéon - Assas Paris II

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre de droit européen (CDE) de l'université Panthéon - Assas Paris II a été créé en 1988 à l'initiative du Doyen Jean BOULOUS.

Il est intégré au Collège européen de Paris, créé en 2007 et situé au Centre Saint-Guillaume, rue Saint Guillaume (Paris 07), dont l'objet est de regrouper les formations de haut niveau en droit européen, de réunir les enseignants-chercheurs, d'encadrer les doctorants et d'offrir une vitrine de la recherche dans cette discipline.

Le CDE a décidé de ne pas se structurer par équipes et/ou thématiques, ce qui peut s'expliquer par la faiblesse de ses effectifs.

DIRECTION DE L'UNITÉ

Le directeur du CDE est le professeur M. Fabrice PICOD, titulaire de la chaire Jean Monnet.

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2_1 Droit

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Le CDE privilégie différents thèmes de recherche en rapport avec l'Union européenne revendiquant une approche non spécialisée et généraliste du droit européen aussi bien en droit public qu'en droit privé, même si les enseignants-chercheurs rattachés relèvent davantage du droit public. Suivant les sources consultées (dossier d'auto-évaluation /site du CDE/site de l'Université Paris II), les présentations varient. On retiendra les cinq axes de recherche mentionnés dans le dossier d'évaluation, qui sont très larges et ne mettent peut-être pas en lumière les véritables forces du centre, tout en soulignant la perméabilité existant entre certains d'entre eux :

- « structure et gouvernance de l'Union européenne » ;
- contrôle juridictionnel et sanction du droit de l'Union européenne ;
- droits fondamentaux ;
- droits et libertés économiques ;
- droit de la concurrence et des affaires.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

L'unité de recherche est quantitativement restreinte, voire très restreinte, avec un très faible nombre d'enseignants-chercheurs permanents (4 professeurs dont 3 de droit public et 1 de droit privé), une maître de conférences dont l'affectation est en cours de confirmation.

À noter que lors de la précédente évaluation le nombre d'enseignants-chercheurs était de 6 : l'effectif est donc en diminution. Par ailleurs le nombre d'enseignants-chercheurs émérites (3) est relativement important comparé au nombre d'enseignants-chercheurs en activité.

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés	4	3
Maîtres de conférences et assimilés	0	1
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	1	1
TOTAL personnels permanents en activité	5	5

Personnels non-titulaires, émérites et autres		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	3	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	-	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	-	
Doctorants	40	
TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres	43	
TOTAL unité	48	

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'unité de recherche se distingue par sa production sur le plan scientifique en dépit de son faible nombre d'enseignants-chercheurs, nombre qui n'a, semble-t-il, pas vocation à augmenter dans les prochaines années et qui a même diminué depuis la dernière évaluation. Il y a d'ailleurs une réflexion à mener sur les recrutements.

Malgré ce qui pourrait apparaître comme un handicap, le CDE présente une production scientifique conséquente comme l'atteste la politique de publication systématique des activités de recherche, que ce soit à travers des articles dans des revues juridiques reconnues, des monographies, des participations à des colloques, l'organisation de séminaires de recherche, des thèses publiées etc. À ce titre, il convient notamment de souligner le rayonnement du CDE dans la direction/édition scientifique, dans des initiatives éditoriales (Annuaire de droit de l'Union européenne), dans la participation de ses membres à des comités éditoriaux.

Le nombre élevé de doctorants ainsi que le nombre annuel de soutenances de thèse constituent immanquablement un des points forts du CDE. Néanmoins, la durée de certaines thèses est un point à remarquer. On doit souligner également l'activité doctorale soutenue notamment à travers les ateliers doctoraux et les rencontres du Cherche-midi.

Toutefois le très faible nombre d'enseignants-chercheurs en activité lié à l'absence de perspective de renforcement dans les prochaines années est de nature à fragiliser l'activité scientifique du CDE, malgré l'implication active des professeurs émérites. Par ailleurs la production scientifique individuelle est beaucoup plus importante que la production scientifique collective alors même que la taille du CDE s'y prêterait volontiers.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

